



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE DU 07 JANVIER 2025

Membres présents : Alain BERNARD, Dominique DARCEL ; Hervé DOLEDEC ; Joël LE SAGE. Didier QUINTIN ; Ludovic ROBIN, Rémi ROUXEL.

Membres excusés : Audrey PAUL, Loïc CONNAN.

Commission du statut Régionale :

Représentants de la commission à la commission régionale : Alain BERNARD ; Ludovic ROBIN.

Secrétariat de la commission :

Ludovic ROBIN.

Mail Club :

U.S. DU TRIEUX LEZARDIEUX PLEUDANIEL
F. C. DU PAYS PLELAN VILDE
S.C. TREDARZEC

Le District a répondu aux clubs concernés et adressé aux clubs une notification corrective concernant les dates d'effet des sanctions financières et sportives.

JS LANVOLLON : Un seul renouvellement arbitre enregistré à ce jour.

C.S. MERDRIGNAC : La situation des arbitres a été régularisée (dossiers de renouvellement complets).

U.S. PLOUISY : Un seul renouvellement arbitre enregistré à ce jour.

U. S. YVIGNAC : Loïck LESUFFLEUR (club formateur CS LANRELAS 2013/2014) et ayant muté dans le District de Lyon et du Rhône au 01/07/2024 (club : SPORTING NORD ISERE à VILLEFONTAINE), ne compte pas dans l'effectif de l'US YVINIAC pour la saison 2024/2025 car non formé au club.

ET. S TREBRIVAN : La commission regrette de ne pouvoir donner satisfaction au club mais il n'est fait application que du statut.

R.C. PLUSQUELLEC : La commission prend note de la situation des deux dirigeants arbitres du club, le nombre de missions de ces dirigeants sera validé en fin de saison.

A.S. TRELIVAN : Réponse a été faite au club par le président de la commission du statut via le secrétariat de la LBF.

ESAP PLUMIEUX : Les corrections ont été effectuées et transmises à la LBF.

LOUARGAT US MENE BRE : Réponse a été faite au club par le président de la commission du statut via le secrétariat du District.

JS CAVAN : Réponse a été faite au club par le président de la commission et par la commission formation aux différents courriers.

U.S. PLOUISY ; mail concernant un éventuel renouvellement de monsieur Simon MBALLA. Le président de la commission du statut a répondu au club.

JS LANVOLLON : mail concernant la couverture du club par un arbitre sénior n'arbitrant que des matchs de jeunes le samedi : un arbitre de plus de 22 ans ne peut pas couvrir son club sans arbitrer un minimum de 22 matchs de compétitions seniors. Les matchs de jeunes ne seront dans le cas de cet arbitre pas comptabilisé au titre du statut.

La Commission prend note de l'arrêt définitif de Monsieur Abdeljalil HDIOUED notifié par son club, arbitre qui n'a pas renouvelé son dossier en septembre 2024. Monsieur Abdeljalil HDIOUED ayant arbitré plus de 10 ans pour le club de l'AS PABU compte dans l'effectif du club pour la saison 2024/2025.

La Commission prend note de l'arrêt définitif de Madame Jessica AURAT et de Jean François BOUTRUCHE, arbitres qui n'ont pas renouvelé leurs dossiers en septembre 2024. Madame Jessica AURAT et de Jean François BOUTRUCHE ayant arbitrés plus de 10 ans pour le club de l'US LANGUEUX comptent dans l'effectif du club pour la saison 2024/2025.

Situation des clubs au 31/12/2024

La Commission établit la liste des clubs en infraction à ce jour, tableau ne tenant pas compte des derniers examens à venir ou à valider.

Une information via NOTIFOOT sera adressée à titre d'information aux clubs concernés afin que ceux-ci puissent mettre en œuvre une démarche de recrutement en vue des derniers examens (21 au 23 février 2025 – Dernière session comptant pour le Statut de l'Arbitrage de la saison 2024-2025)

Le Secrétaire de la Commission,

Ludovic ROBIN.

Le Président de la Commission,

Alain BERNARD